

Jobourg, le 07 mars 2016

Monsieur le Maire

à

Aux Administrés

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux février, le Conseil Municipal de la Commune de JOBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire.

Date de convocation : 16 février 2016

Présents : Jean-Paul LECOUCVEY, Alain MARCHANT, Martial GOSSELIN, Eliane LECOSTEY, David DIGARD, Katia BUNEL, Nathalie MONCHAUX, Jean-Christophe BEAUCHÉ, Denis BEAUMONT, Pascale CERVANTÈS.

Absente excusée : Fabienne HÉLEINE.

Secrétaire de séance : Mme Katia BUNEL.

1° / Avis sur Projet d'implantation des hydroliennes :

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, du courrier les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sollicitant un avis sur l'implantation de fermes pilotes hydroliennes dans le Raz Blanchard. Il rappelle que sans avis du Conseil dans un délai de deux mois, cet avis sera réputé favorable.

Il est à noter que 2 CD sur 4 n'étaient pas lisibles.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable, pour le projet d'implantation d'une ferme pilote, sous réserves de l'application des points énumérés ci-dessous :

1. Le passage du câble, dans la baie d'Eclagrain, doit être réalisé en forage dirigé sous l'estran rocheux.
2. L'exposition aux champs magnétiques et électriques de la ligne enterrée de 20KV, dans la plage d'Ecalgrain, doit être sans effet sanitaire sur les usagers et en particulier les enfants.
3. Le niveau sonore des 2 transformateurs ne doit pas dépassé les normes autorisées, par la législation, sur les bruits continus.

4. La mise en place des fermes industrielles ne doit pas aboutir à la multiplication des plateformes émergées.
5. Une étude, sur la simulation du développement industriel de la filière, doit être réalisée.
6. Une étude doit être réalisée de l'impact des hydroliennes sur la modification des courants.
7. Un comité de liaison, promis par les entreprises ENGIE et EDF Energies Nouvelles, doit être rapidement mis en place.

2° -EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes de la Hague concernant l'intégration de la Station de sauvetage de Goury, située sur la Commune d'Auderville, comme équipement communautaire. De ce fait il s'agit de modifier l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Hague, et d'intégrer au titre des compétences facultatives, en matière de politique culturelle et sportive « création, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », ledit bâtiment à la liste des équipements culturels et sportifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'intégration de la Station de sauvetage de Goury, située sur la Commune d'Auderville, comme équipement communautaire
- Autorise la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Hague

3° / DECISION D'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LES CLASSES DE CE2, CM1 et CM2 Randonnée Cycliste

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Regroupement Pédagogique Intercommunal « Auderville / Jobourg » qui sollicite la commune pour une randonnée cycliste sur les sentiers de la Hague et de la Communauté Urbaine de Cherbourg, les 08, 09 et 10 juin 2016. Monsieur le Maire précise que 20 enfants, domiciliés à Jobourg, sont concernés par cette sortie scolaire.

Après en avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'accorder une subvention de 50€ par enfant, soit 1050€ (50€ X 21 enfants);
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget.

Le Maire, Jean-Paul LECOUEY.